KALEO FORMATION

PROGRAMME DE FORMATION

INTRA-ENTREPRISE

RH Ordonnances MACRON et droit du travail

R H - P A I E - C O M P T A B I L I T É

OBJECTIFS DU MODULE

Á l'issue de la formation les stagiaires seront capables de :

- Connaitre les impacts des ordonnances Macron en paie et en gestion du personnel
- Répondre aux questions habituelles du personnel

PUBLIC CONCERNÉ : tout public
PRÉREQUIS : la formation ne nécessite pas de prérequis

Effectif Maximum : 6

MODALITÉS TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES

Moyens techniques

Salle équipée d'un tableau blanc et d'un vidéo projecteur

Méthode et outils pédagogiques

Alternance d'apports (outils, méthodes, comportements), d'analyses et de débats. Une pédagogie dynamique, riche en implication pour les participants qui trouveront des ressources pour mieux faire face au quotidien. 60% du temps est consacré à des cas pratiques et à des échanges.

Notre approche de la formation vise des objectifs simples :

- Le pragmatisme, en utilisant des cas concrets de situations professionnelles
- L'efficacité, en permettant une mise en pratique immédiate des techniques
- La satisfaction de nos stagiaires

Nos formations ont lieu dans le contexte « métier » du client et s'appuient sur des situations issues de son activité.
Les mises en situation filmées (après accord) et/ou jeux de rôle, permettent une analyse des pratiques, des propositions d'attitudes à adopter et des techniques à mettre en œuvre. Chaque stagiaire participe activement, et s'engage sur un plan d'actions.

Document remis : support de formation

SUIVI ET ÉVALUATION

Modalité de suivi

Une feuille d'émargement signée par le(s) stagiaire(s) et le formateur, par demi-journée de formation, permettra de justifier de la réalisation de la prestation

Modalité d'évaluation : évaluation formative pour s'assurer de l'acquisition des compétences tout au long de la formation

Suivi administratif

- Document d'évaluation de satisfaction
- Attestation de fin de formation
- Certificat de réalisation

MODALITES DE DEROULEMENT

Durée : 1 jour (7 heures)
Délai d'accès : 1 mois
Lieu : site de l'entreprise

CONTENU DÉTAILLÉ ET SÉQUENCE DE L'ACTION

LE LICENCIEMENT

- Montant de l'indemnité
- Délai de recours juridiques
- Barèmes de indemnités prud'homales
- Notification de licenciement
- Modèles de lettre

RUPTURES CONVENTIONNELLES COLLECTIVES

- Mise en place
- Mise en œuvre
- Contestation

RÉFÉRENDUM D'ENTREPRISE

- Référendum selon la taille de l'entreprise
- Consultation des salariés

COMITÉ SOCIAL ET ECONOMIQUE

- Définition
- Date de mise en place
- Les missions selon la taille de l'entreprise

ARTICULATION ACCORDS DE BRANCHE / ENTREPRISE

- Domaines où les accords d'entreprise pourront prévaloir
- Domaines où les accords de branche prévaudront

LES CONTRATS DE TRAVAIL

- Les nouveautés concernant le CDD
- Le CDI de mission (chantier ou projet)

ACTUALITÉS

- SMIC et PMSS
- Nouveaux taux de cotisations sociales
- Nouveau calcul du plafond (temps partiel et absences)
- Les grands arrêts de la Cour de Cassation
- AGIRC / ARRCO